



# PRÉFET DE SAÔNE-ET-LOIRE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale  
des Territoires

Marie DURANEL  
Instructeur police de l'eau  
Service environnement/unité eau et milieux aquatiques  
Tél : 03 85 21 86 95  
ddt-env-ema@saone-et-loire.gouv.fr

Mâcon, le 18 décembre 2023

L'adjoint à la cheffe du service environnement

à

Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire  
Direction de la citoyenneté et de la légalité  
Bureau de la réglementation et des élections

**Objet :** Le Grand Chalon Agglomération – Travaux de réhabilitation du ruisseau de Saint-Désert sur la commune de Saint-Désert – Autorisation environnementale – Mise à l'enquête publique

Mon service instruit le dossier d'autorisation environnementale au titre des articles L.181-1 et suivants du code de l'environnement, déposé par Le Grand Chalon Agglomération concernant le projet de réhabilitation du ruisseau de Saint-Désert sur la commune du même nom. Ce dossier comporte également une demande de déclaration d'intérêt général (DIG) de ces travaux.

L'autorisation environnementale n'est demandée qu'au titre de la loi sur l'eau, les autres procédures n'étant pas concernées.

Ce dossier a fait l'objet de consultations auprès des services et organismes suivants :

- ARS de Bourgogne – Franche-Comté – unité territoriale de Saône-et-Loire : avis du 13 juillet 2023,
- Département territoires sites et paysage du service eau biodiversité patrimoine de la DREAL BFC : avis du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- Département eaux et milieux aquatiques du service eau biodiversité patrimoine de la DREAL BFC : avis du 25 août et du 8 décembre 2023,
- Département biodiversité du service eau biodiversité patrimoine de la DREAL BFC : avis du 8 août et du 11 décembre 2023,
- Direction régionale Bourgogne – Franche-Comté de l'Office français de la biodiversité : avis du 8 août et du 8 décembre 2023.

Les remarques et réserves ont été prises en compte par le pétitionnaire dans les compléments fournis en réponse à la demande de compléments du 29/09/2023.

A présent, ce dossier est jugé complet et régulier, et au vu des avis reçus il n'y a pas lieu d'opposer un refus à ce niveau de la procédure. La phase d'examen est donc achevée. Aussi, je vous propose qu'il fasse l'objet d'une enquête publique en application de l'article R.181-36 du code de l'environnement.

Je vous propose que l'enquête, d'une durée d'un mois, se déroule sur la commune de Saint-Désert, commune impactée par ce projet, et qu'elle soit le siège de l'enquête publique.

Les délais réglementaires sont calculés en fonction de la date de saisine du tribunal administratif pour la désignation d'un commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête. Aussi je vous demande de me transmettre copie du courrier correspondant.

Par ailleurs je me permets de vous rappeler que vous disposez de 15 jours après la désignation du commissaire enquêteur ou de la commission d'enquête pour prendre l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique.

Pour les besoins de l'enquête, vous trouverez les documents suivants en 3 exemplaires papier. Une version informatique vous sera transmise par voie électronique :

- le dossier de demande d'autorisation environnementale et de déclaration d'intérêt général et ses annexes ;
- le dossier portant compléments émis par le pétitionnaire suite aux remarques formulées par les services.

L'adjoint au chef du service environnement



François Balmes